

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
de la commune d' OLIVET



Nombre de conseillers

en exercice : 11  
de présents : 9  
de votants : 9

Date de convocation :

05/02/2024

Date d'affichage :

13/02/2024

Le Maire de Olivet certifie que le compte-rendu de la présente délibération a été affiché à la Mairie, conformément aux articles 48 et 56 de la Loi du 5 avril 1984.

OBJET :

DCM N° 2024-06  
PROJET ÉCLAIRAGE PUBLIC  
TRANCHE 3  
FONDS VERT / TERRITOIRE  
ÉNERGIE 53

*Séance du 12 février 2024*

*L'an deux mil vingt quatre, le douze février à 18 heures et 30 minutes, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur MORAND Éric, Maire.*

*Présents : MORAND Éric, PIQUET Sarah, LIGER Sylvie, LORICHON Michel, ROGER Jean, BARDOLS Frédéric, MUREZ Stéphane, GAUDIN Patrice, CHABIRON-LAGADEC Stéphanie, VEZY Sandrine, BRETON Antoine*

*Absent(s) excusé(s) :*

*Madame Sarah PIQUET a été nommée secrétaire de séance, conformément à l'article L2121-15 du code général des collectivités territoriales.*

**Exposé :**

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal l'estimation d'un montant de 16 455.92 € H.T du **projet d'Éclairage Public Tranche 3** relative au changement des points Éclairage Public rue des Acacias et de rue de l'Équirie.

Il explique que la COMMUNE d'OLIVET est éligible à la rénovation de l'Éclairage Public au titre du Fonds Vert 2024.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **DÉCIDE**, à l'unanimité :

- **D'ACCEPTER** de soumettre le projet Éclairage Public Tranche 3 au titre du **FONDS VERT 2024**.

Fait et délibéré : les jour mois et an sus dits.

Pour extrait conforme.

Le Maire,  
Éric MORAND

